

**RAPPORTEUR : Emmanuel AGIUS, Président**

**TITRE : LEADER – Validation des frais d'animation et de fonctionnement du GAL "Pays du Calaisis" - année 2018**

Mesdames, Messieurs,

Par délibération en date du 26 février 2016, le comité syndical du SyMPaC a validé les compétences du Groupe d'Action Local (GAL) pour ce qui concerne la gestion du programme LEADER pour la période 2014-2020.

Chaque année, il est nécessaire de procéder à une nouvelle demande de financement pour les deux postes liés à ce programme en l'occurrence ceux d'animateur et de gestionnaire.

Il est donc proposé le plan de financement suivant pour l'exercice 2018 avec une dépense totale évaluée à **63 553,08 €** :

<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
<i>Frais de fonctionnement :</i>	<b>405,29 €</b>	<i>Région Hauts-de-France : 18,16%</i>	<b>11 543,31 €</b>
<i>Frais salariaux :</i>	<b>63 147,79 €</b>	<i>Autofinancement SyMPaC : 27,73%</i>	<b>17 623,01 €</b>
		<i>LEADER : 54,11%</i>	<b>34 386,76 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>63 553,08 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>63 553,08 €</b>

En conséquence, je vous propose Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- valider le plan de financement présenté ci-dessus ;
- m'autoriser à solliciter les fonds LEADER pour les frais d'animation et de fonctionnement ;
- m'autoriser à signer toute pièce utile à l'exécution de cette présente délibération.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

Le Président,

Emmanuel AGIUS



Acte certifié exécutoire compte-tenu de :

- sa réception en Sous-Préfecture le 4 janvier 2019
- son envoi à l'affichage au siège du SYMPaC et ceux des EPCI le 3 janvier 2019

Le Président du SyMPaC,

Emmanuel AGIUS



PAYS DU CALAISIS



**COMITE SYNDICAL  
DU 21 DECEMBRE 2018**

Le vingt et un décembre de l'an deux mille dix-huit le Comité Syndical du SyMPaC, légalement convoqué le dix décembre deux mille dix-huit, s'est réuni à CALAIS en la salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel AGIUS.

**Etaient présents :**

Mmes Malika BOUAZZI, Nadine DENIELE VAMPOUILLE, Jacqueline DEWET, Michèle DUCLOY, Nicole HEUX, MM. Emmanuel AGIUS, Guy BEGUE, Gérard CLAIS, Dominique LEGRAND, Bernard LELIEVRE, Philippe MIGNONET, Henri-Christian SEREDNICKI, Philippe VERON (Grand Calais Terres & Mers) ;

Mmes Clotilde BEAUFILS, Béatrice BOULANGER, MM. Yves ENGRAND, Frédéric MELCHIOR, Guy VERMERSCH (Communauté de Communes de la Région d'Audruicq) ;

MM. Bruno DEMILLY, François LE GALL, Ludovic LOQUET, Pierre PREVOST, Christian SALVARY, Guy VASSEUR (Communauté de Communes Pays d'Opale).

**Etaient excusés :**

Mmes Natacha BOUCHART (pouvoir Mr AGIUS), Maïté MULOT FRISCOURT (pouvoir Mme BOUAZZI), MM. Guy ALLEMAND (pouvoir Mr VERON), Pierre-Henri DUMONT, Gérard GRENAT (pouvoir Mme HEUX), Michel HAMY, René LOTTE, Fabrice MARTIN, Pascal PESTRE (pouvoir Mr MIGNONET) (Grand Calais Terres & Mers) ;

Mme Nicole CHEVALIER, MM. Jean-André DELACRE (pouvoir Mme BOULANGER), Olivier MAJEWICZ, Jean-Luc MAROT, Daniel PIQUET, Julien RENAULT (Communauté de Communes de la Région d'Audruicq) ;

MM Marc MEDINE, Antoine PERALDI, Thierry POUSSIÈRE (Communauté de Communes Pays d'Opale).

**Etaient absents :**

M. Patrick WAY (Communauté de Communes de la Région d'Audruicq) ;

M. Fabrice PONTHEU (Communauté de Communes Pays d'Opale).